



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a accordé par sa décision du 18 juillet 2023 (arrêté n° 3A/2023/2406/174), l'autorisation concernant l'exploitation d'un élévateur à fourches de la marque CESAB, du type R316 avec le numéro de construction 6982453 à la société sàrl Flowey Products LCI ..

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 24 juillet 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

